AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

RAPPORT DE GESTION

POUR LE 1ER TRIMESTRE
TERMINÉ LE 30 NOVEMBRE 2008

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de Gestion

INTRODUCTION

Le rapport de gestion (« MD&A ») qui suit devrait être lu de concert avec les états financiers **non vérifiés** intermédiaires d'Afri-Can, Société de Minéraux Marins («Afri-Can», «la Société», ou «AFA» pour la période terminée le 30 novembre 2008 et les états financiers annuels pour l'exercice terminé le 31 août 2008, de même qu'avec la déclaration de responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière et les notes qui s'y rattachent. À moins d'indication contraire, les références à des montants en dollars correspondent à des dollars canadiens.

Ce rapport de gestion a été préparé en date du 16 janvier 2009. Les états financiers intérimaires **non vérifiés** pour la période terminée le 30 novembre 2008 et les notes qui s'y rattachent sont **non vérifiés et ils n'ont pas été revus pas les vérificateurs de la Société.**

La Société divulgue régulièrement de l'information additionnelle par le dépôt de communiqués de presse et d'états financiers sur le site SEDAR (www.sedar.com).

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Cette discussion de la direction sur les états financiers contient des «énoncés prospectifs», tels qu'identifiés dans les dépôts réguliers d'Afri-Can auprès des autorités réglementaires canadiennes, qui comprennent certains risques et incertitudes. Il n'y a aucune garanti que ces énoncés se révéleront exacts et les résultats réels ainsi que les événements futurs pourraient varier de façon importante et différer de ceux anticipés dans ces énoncés.

Les énoncés prospectifs sont sujets à une variété de risques, incertitudes et autres facteurs qui pourraient significativement différer des résultats ou événements actuels. Quand utilisés dans ce document, des mots tels que « pourrait », « planifier », « estimer », « intention », « pouvoir », « potentiel », « devoir » (doit) et expressions similaires sont des énoncés prospectifs. Même si Afri-Can croit que les expectatives reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, ces énoncés impliquent des risques et incertitudes et aucune assurance ne peut être donnée que les résultats actuels seront consistants avec ces énoncés prospectifs. La Société ne prend aucun engagement de mettre à jour ces énoncés prospectifs si des circonstances, estimations ou opinions de la Direction doivent changer. Les lecteurs sont donc informés de ne pas placer une confiance indue dans ces énoncés prospectifs.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Au cours des dernières années, la nature fondamentale des activités d'Afri-Can n'a pas changé. En tant que Société Canadienne d'exploration et de développement inscrite à la Bourse de Croissance TSX, l'objectif premier de la Société est d'acquérir, d'explorer et développer des concessions de diamants marins et d'exploration minérale en Namibie, qui offrent la possibilité de développer des ressources de classe mondiale.

PROJETS D'EXPLORATION

On trouvera ci-après une brève description des propriétés dans lesquelles Afri-Can détient une participation.

BLOC J / CONCESSION WODUNA

Le 11 janvier 2006, la Société a conclu une entente avec **INTERNATIONAL MINING AND DREDGING HOLDING LTD.** («**IMDH**») dans le but de poursuivre les travaux d'échantillonnage sur la concession marine Bloc J en Namibie dans laquelle Afri-Can détient un intérêt de 70%.

Selon les termes de l'entente, Afri-Can louera le vaisseau et assumera la consommation d'essence à la fin de chaque mois d'utilisation du vaisseau. L'estimation de coût pour le programme complet est approximativement 2,5 millions $ US. Afri-Can doit procéder à un paiement de 300 000 $ US au moment de la mobilisation du vaisseau et payer la consommation d'essence à la fin de chaque mois d'utilisation du vaisseau. Après déduction des frais de mobilisation et de consommation d'essence, le solde payable à la fin du programme est estimé à 1,8 million $ US et sera payable 30 jours après la fin du programme complet. Le paiement de ce solde est sujet à des options de paiements approuvées par les actionnaires d'Afri-Can le 23 février 2006, et ce, par un vote à 99,8% en faveur de l'entente. De ce fait, l'entente est en force.

La première phase de notre programme de délimitation de ressources sur le Bloc J fut complétée le 22 novembre 2006. Cette phase comprenait un levé géophysique de 854 lignes kilomètres et l'extraction par vibraforeuse de 38 échantillons. L'analyse et l'interprétation des résultats continuent et permettront la finalisation de la planification détaillée de la phase d'échantillonnage en vrac en 2008 qui consistera en l'extraction d'environ 319 larges échantillons de 10 mètres carrés chacun.

En plus du levé géophysique complété en novembre 2006, l'équipe technique de la Société a publié le 31 janvier 2007, un rapport NI 43-101 basé sur les travaux précédant le programme d'exploration débuté pendant l'année fiscale 2007. Ce rapport estimait un potentiel diamantifère préliminaire sur le Bloc J. Le 5 juillet 2007, un rapport de progression sur la Caractéristique 6 a démontré un accroissement de la superficie prospective de 57%. Le 27 septembre et le 20 novembre 2007, deux rapports de progression sur les Caractéristiques 8 et 17 ont respectivement confirmé l'augmentation de superficie de la zone prospective et validé le modèle pour le potentiel diamantifère.

Un rapport final synthétisant tous les rapports produits avant et durant la première phase du programme de délimitation de ressources conformément à la norme NI 43-101, a été complété durant le troisième trimestre de l'année fiscale 2008. Ce rapport permet à la Société et au contracteur de finaliser la cédule et la préparation du vaisseau pour la seconde phase du programme de délimitation de ressources.

Au cours de l'année 2008, la conversion du vaisseau "DP Trenchsetter" pour le "MV DP The Explorer", un vaisseau d'échantillonnage marin à la fine pointe de la technologie, a été beaucoup plus longue qu'originalement prévue. IMDH, propriétaire et opérateur du vaisseau, planifiait que la conversion au chantier naval JSML de Singapour, serait terminée à la fin mars 2008. La très importante demande pour la construction de plateforme marine et de réparation de vaisseau ainsi que la pénurie d'équipements spécialisés utilisés pour les opérations de pétrole et gaz et minières en milieu marins, a créé des délais pour le départ du vaisseau, qui est encore présentement au chantier naval JSML. IMDH n'a encore informé la société de la nouvelle date de départ du vaisseau.

Une cédule révisée de travaux détaillée sera publiée quand le vaisseau sera au port à Cape Town en Afrique du Sud. Le vaisseau demeurera à Cape Town pour approximativement 2 mois au cours desquels seront installés à bord l'outil d'échantillonnage, l'usine de récupération de minéraux et pour procéder à des tests d'échantillonnage et de récupération.

Le début de la seconde phase de notre programme de délimitation de ressources incluant l'échantillonnage en vrac est prévue pour le troisième trimestre de 2009 (il était originalement prévue que le programme commencerait durant le second trimestre) et le programme devrait s'étaler sur une période de 45 jours. Le but du programme complet est de délimiter des ressources diamantifères sur au moins deux caractéristiques du Bloc J, et ce, en conformité avec la norme NI 43-101.

CONCESSION DE CUIVRE HAIB

Le 26 mai 2005, Afri-Can a annoncé qu'elle et Deep South Mining (PTY) Ltd. («Deep South» ont signé une entente d'option et de gestion avec Copper Resources Corporation ("CRC") selon laquelle CRC acquiert l'option d'Afri-Can de gérer les programmes d'exploration et d'acquérir un intérêt indivis de 70% dans le gîte de cuivre Haib en Namibie.

Suite à cette transaction, Afri-Can n'a plus d'engagements financiers envers Deep South. Le 20 juin 2007, Deep South a informé la Société qu'elle considère que CRC s'est retirée de l'entente d'option.

Cette situation a offert à la Société l'opportunité d'entreprendre une révision stratégique de ses options relatives au potentiel de développement du projet Haib. En octobre 2004, la Société avait publié un rapport technique 43-101 sur le projet Haib. Ce rapport confirme que la ressource indiquée historique dans les zones à haute teneur totalise 292 millions de tonnes à 0,46% Cu, ce qui excède 2,9 milliards de livres de cuivre in situ. L'objectif de la révision était d'identifier les options de la Société à la lumière des cours du cuivre plus élevés depuis la dernière révision du projet en 2005.

Le 2 juillet 2008, Afri-Can a annoncé qu'elle et Deep South Mining (PTY) Ltd. («Deep South») ont signé une entente d'option et de co-entreprise avec Teck Cominco Namibia Ltd. («Teck Cominco») selon laquelle Teck Cominco obtient l'option d'acquérir un intérêt indivis de 70% dans le projet de cuivre Haib en Namibie. Le projet comprend une licence exclusive de prospection («Propriété») détenue par Deep South. En conséquence ce cette nouvelle entente d'option, Afri-Can met fin à l'entente d'option préalable avec Deep South en considération de certains paiements prévus par l'entente.

Selon les termes de l'entente, Teck Cominco aura l'option d'acquérir un intérêt indirect de 70% dans la Propriété en effectuant des dépenses d'exploration totalisant 2 millions US $ et des paiements optionnels non-cumulatifs à Deep South totalisant 700 000 US $ sur une période de 4 ans. Au moment où Teck Cominco aura acquis son intérêt de 70%, Deep South aura l'option de convertir son intérêt de 30% en une Royauté des Revenus Bruts (NSR) de 2% payable 50% à Deep South et 50% à Afri-Can.; ou de financer le développement de son intérêt de 30%. Dans l'éventualité où Deep South ne financerait pas sa part des dépenses de développement et voyait sa participation diluée à moins de 20%, l'intérêt restant de Deep South sera alors transféré dans une Royauté des Profits Nets (NPI) de 12%, payable 50% à Deep South et 50% à Afri-Can. Dans l'éventualité où Teck Cominco déciderait de transformer la Propriété en une production commerciale, Teck Cominco versera un boni de production de 1 million US $, payable 50% à Deep South et 50% à Afri-Can dans les 60 jours de la date de l'achèvement du projet minier.

L'entente a été approuvée par le Ministère des Mines et Énergies de la Namibie et est en vigueur depuis le 28 juillet 2008.

INFORMATION FINANCIÈRE SELECTIONNÉE

Le tableau suivant présente l'information financière choisie pour les périodes terminées le 31 août 2008, 2007, 2006, 2005, 2004, et 2003.

	FISCAL 2008	FISCAL 2007	FISCAL 2006	FISCAL 2005	FISCAL 2004	FISCAL 2003
	31/08/08	31/08/07	31/08/06	31/08/05	31/08/04	31/08/03
	$	$	$	$	$	$
Frais généraux et d'administration	1,342,972	1,550,848	1,231,729	954,713	1,011,394	799,809
Perte avant radiations	1,295,762	1,483,957	1,265,234	1,038,142	1,055,289	882,920
Perte et perte diluée par action (avant radiations)	0.010	0.010	0.010	0.012	0.014	0.010
Perte nette	1,295,762	1,483,957	1,265,234	6,849,562	4,835,086	891,676
Perte nette et perte nette diluée par action	0.010	0.010	0.010	0.080	0.060	0.010
Actif à court terme	391,827	1,923,044	687,679	345,862	93,217	160,148
Actif total	7,084,557	8,232,960	5,238,097	4,738,641	10,053,595	13,451,968
Passif à court terme	484,791	526,430	211,638	133,084	938,334	974,476
Sommes à payer aux administrateurs	368,985	458,038	513,980	356,042	812,162	239,913
Avoir des actionnaires	6,230,781	7,248,492	4,512,479	4,249,515	8,303,099	13,451,968

Discussion générale sur l'information financière sélectionnée

Depuis ses débuts, le plan d'affaires d'Afri-Can relatif à ses concessions marines est concentré en premier lieu sur l'accroissement du développement du Bloc J à un stade avancé, et par la suite développer les autres concessions.

Avant le programme d'exploration complété durant l'année fiscale 2007, et les analyses des résultats du programme d'exploration complété en 2008, les derniers programmes d'exploration marine d'importance conduits par la Société furent effectués au cours des exercices 2002 et 2003. Jusqu'à la fin de l'exercice 2004, la Société a complété des activités de planification d'exploration marine centrées sur la préparation d'un programme complet d'exploration couvrant la totalité des 41 km^2 identifiés comme ayant un potentiel diamantifère. Les travaux ont aussi inclus l'élaboration d'un plan de travail détaillé ainsi que la conception d'un outil d'échantillonnage

La plupart sinon la totalité des aspects positifs des programmes d'exploration marine de 2001 à 2003 de Afri-Can ont été assombris par les problèmes rencontrés par ses compétiteurs. Ces problèmes ont eu un impact sur le marché des capitaux pour l'ensemble des entreprises de l'industrie des diamants marins et ont retardé de deux ans dans la mise en œuvre de son programme d'exploration. Au cours de l'exercice se terminant le 31 août 2005 et jusqu'à la fin du premier trimestre de 2006, les activités sur les concessions de Afri-Can étaient des activités de maintenance. Durant cette période, la Société a concentré ses efforts à l'assainissement de son bilan, à la reprise des activités d'exploration marine en Namibie et le parachèvement du travail requis afin de signer une entente de partenariat avec un partenaire technique expérimenté.

Suite à la signature de l'entente avec IMDH et sa ratification par les actionnaires au deuxième trimestre de 2006, le Bloc J n'est plus en mode entretien et maintenance, mais une propriété en développement.

Durant le deuxième semestre de l'année fiscale 2006, la Direction a ré-activé, de concours avec M. Dick Foster et l'équipe technique, la planification des programmes d'exploration déjà dressés.

Durant l'année fiscale 2007, soit en novembre 2006, la Société a complété la première phase de son programme d'exploration, soit un levé géophysique totalisant 854 lignes-kilomètres accompagné de l'extraction par vibraforeuse de 38 échantillons. De plus, l'équipe technique de M. Dick Foster a remis à jour toutes les données et rapports des programmes d'exploration conduits précédemment au dernier programme de levé géophysique. Cette révision a été l'objet d'un rapport conforme à la norme NI 43-101 qui a permis l'énonciation d'un potentiel diamantifère pour le Bloc J. De plus, le 5 juillet 2007, un rapport de progression sur la Caractéristique 6 a démontré un accroissement de la superficie prospective de 57%.

Durant l'année fiscale 2008, l'équipe technique de la Société a remis le 27 septembre, le 20 novembre 2007 et le 24 janvier 2008 trois rapports de progression sur chacune des Caractéristiques 8, 17 et 19 qui ont confirmé l'augmentation de superficie de la zone prospective et validé le modèle du potentiel diamantifère. Le 21 avril 2008, la Société a publié un nouveau rapport 43-101 et a révisé l'estimation du potentiel diamantifère sur le Bloc J en Namibie.

De plus, au cours de l'année 2008, Société a dû subir les délais de la conversion du vaisseau "DP Trenchsetter" pour le "MV DP The Explorer", un vaisseau d'échantillonnage marin à la fine pointe de la technologie, a été beaucoup plus longue qu'originalement prévue. IMDH, propriétaire et opérateur du vaisseau, planifiait que la conversion au chantier naval JSML de Singapour, serait terminée à la fin mars 2008. La très importante demande pour la construction de plateformes marines et de réparation de vaisseaux ainsi que la pénurie d'équipements spécialisés utilisés pour les opérations de pétrole et gaz et minières en milieu marin, ont retardé le départ du vaisseau du chantier naval.

Tous les coûts direct reliés à la conversion du "MV DP The Explorer" sont à la charge de IMDH. La Société a encouru des dépenses générales et administratives d'approximativement 900 000 $ pendant cette période de presque 10 mois. Quand il sera opérationnel, ce vaisseau sera un des rares vaisseaux d'échantillonnage marin de sa classe de haute technologie disponible dans le monde. Sans l'entente de 2006 avec IMDH, la Société n'aurait pas accès à un vaisseau d'échantillonnage marin à la fine pointe de la technologie avec des conditions d'affrètement aussi avantageuses.

Pendant cette période, la Société a convenu d'une entente avec Deep-South et Teck Cominco pour le développement du projet de cuivre Haib en Namibie. Ce projet offre un potentiel significatif à long terme et la valeur ajoutée devrait se refléter au fur et à mesure de son développement.

Information financière sélectionnée pour les périodes terminés le 31 août 2008 et 2007

Les frais généraux et les pertes avant radiation et les pertes nettes au courant de la période terminée le 31 août 2008 ont été de l'ordre de 1 342 972 $, 1 295 762 $, et 1 295 762 $ respectivement alors que la moyenne des frais généraux et les pertes avant radiation pour les six dernières périodes équivalentes étaient 1 148 565 $, 1 170 217 $ et 2 770 212 $.

Les facteurs suivants ont une forte influence sur les coûts d'opérations: 1) Depuis 2006, la Société a augmenté ses activités d'opération et de marketing générant une augmentation des dépenses de déplacement, de rémunération, de relations publiques et des frais de divulgation d'information aux actionnaires; 2) Les charges relatives aux émissions d'options représentent une part importante de nos frais généraux d'administration (s.v.p. vous référer à la section pertinente du rapport de gestion et de la note 8 des états financiers); et 3) Les frais inhérents aux exigences réglementaires touchant la

gouvernance, les frais de vérification, les rapports financiers et les coûts des assemblées annuelles n'ont cessé d'augmenter au fil des ans.

Performance globale

Au cours de l'année fiscale 2008, la Société a encouru des dépenses d'exploration de 409 357 $ pour le projet Bloc J et 149 575 $ en frais d'exploration de métaux primaires liés au projet Haib contre 1 503 553 $ en dépenses d'exploration pour le projet Bloc J et 108 288 $ en frais d'exploration de métaux primaires liés au projet Haib pour la période correspondante de l'année dernière. La totalité du 409 357 $ investi en dépenses d'exploration marine fut investie sur le projet Bloc J et est composée de 400 898 $ (475 092 $ en 2007) en frais d'administration, géologues, frais de consultation, taxes et permis; 8 459 $ (10 802 $ en 2007) en frais de déplacements et 0 $ (1 017 659 $ en 2007) en dépense d'exploration géophysique.

Durant l'année fiscale 2008, la Société a encouru une diminution de ses pertes nettes de 188 195 $ (ou 13 %), (1 295 762 $ contre 1 483 957 $), les frais généraux ont diminué de 207 876 $ (ou 13 %) alors que les autres coûts ont augmenté de 19 681 $.

La diminution des frais généraux de 207 876 $ (ou 13 %) par rapport à la période correspondante l'an dernier est attribuable au fait que les augmentations de : 80 714 $ des honoraires professionnels (306 151 $ contre 225 977 $); de 6 409 $ en frais de voyage (132 183 $ versus 125 774 $); de 16 923 $ des frais de bureau (134 031 $ versus 117 108 $) et 1 538 $ en coûts de salaires et avantages sociaux (351 965 $ versus 350 427 $) ont été totalement effacées par les réductions de : 184 236 $ des charges relatives aux émissions d'options comptabilisées durant la période (s.v.p. vous référer à la section pertinente de la note 8 des états financiers) (113 550 $ contre 297 786 $); 70 125 $ des frais de relations publiques (154 061 $ versus 224 186 $) et de 43 149 $ des de frais de divulgation d'information aux actionnaires (132 340 $ versus 175 489 $).

Le (47 210 $) en autres dépenses de la Société se compose d'une perte sur change de 3 094 $, d'autres revenus de 34 852 $, de revenus d'intérêt de 32 211 $ et $ 16,759 en réduction d'un compte à recevoir. La réduction de ce compte recevable a été fortement recommandée par les vérificateurs de Noragem (PTY) Ltd, notre filiale Namibienne à part entière, sur la base que le prêt est sous entente avec un actionnaire de Woduna et ne porte ni intérêt et modalité de remboursement. La Direction est d'avis que le prêt sera remboursé en temps et lieu.

Le gain ou perte sur change de la Société résulte du fait que certains des actifs et passifs de la Société sont libellés en dollars namibiens et en dollars US. La perte sur change de 3 094 $, pour l'exercice représente une perte de change réalisée par la Société dans le cours normal de ses opérations.

Résumé des résultats trimestriels

Le tableau suivant présente l'information financière sélectionnée pour les huit derniers trimestres.

	FISCAL 2009	FISCAL 2008				FISCAL 2007		
Trimestre terminé le:	**30/11/08**	**31/08/08**	**31/05/08**	**28/02/08**	**30/11/07**	**31/08/07**	**31/05/07**	**28/02/07**
	$	$		$	$	$		$
Frais généraux et d'administration	264,153	307,794	393,586	308,988	332,604	424,621	575,021	297,730
Perte avant radiations et rémunération à base d'actions	329,106	200,978	297,826	291,784	315,414	472,823	218,989	310,340
Perte et perte diluée par action (avant radiations)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Perte nette	329,106	340,972	387,428	291,784	275,578	405,932	516,775	310,340
Perte nette et perte nette diluée par action	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Actif à court terme	152,505	391,827	909,705	1,235,773	1,521,540	1,923,044	556,498	479,943
Actif total	6,901,077	7,084,557	7,396,087	7,569,768	7,906,372	8,232,960	6,473,376	6,249,107
Passif à court terme	578,946	484,791	430,827	465,077	468,670	526,430	966,208	794,252
Montant dû aux administrateurs	381,408	368,985	393,507	390,357	431,584	458,038	560,383	539,201
Avoir des actionnaires	5,940,723	6,230,781	6,571,753	6,714,334	7,006,118	7,248,492	4,946,785	4,915,654

Discussion sur l'information financière trimestrielle sélectionnée

Pour le trimestre terminé le 30 novembre 2008, les frais généraux d'administration et les pertes avant radiations et frais relatifs aux émissions d'options se chiffrent à 264 153 $ et 329 108 $ respectivement, tandis qu'au cours des huit derniers trimestres, leur moyenne s'établissait respectivement à 363 062 $ et 304 658 $.

Les facteurs suivants ont une forte influence sur les coûts d'opérations: 1) Durant 2006 et 2007, la Société a augmenté ses activités opérationnelles et de marketing générant une augmentation des dépenses de déplacement, de rémunération, de relations publiques et des frais de divulgation d'information aux actionnaires, depuis 2008, la Société a maintenu son niveau d'activités opérationnelles tout en recherchant comment réduire nos coûts opérationnels; 2) Les charges relatives aux émissions d'options représentent une part importante des frais généraux d'administration (s.v.p. vous référer à la section pertinente du rapport de gestion et de la note 8 des états financiers); et 3) Les frais inhérents aux demandes réglementaires touchant la gouvernance, les frais de vérification, les rapports financiers et les coûts des assemblées annuelles n'ont cessé d'augmenter au fil des ans.

En tenant compte de ce qui précède, il en coûte, par trimestre, maintenant en moyenne 300 000 $ en frais généraux d'administration moins la rémunération à base d'action pour assurer l'exploitation de la Société. De ce montant, 100 000 $ représente les salaires, honoraires et avantages sociaux payables aux membres de la direction de même qu'aux honoraires professionnels payables à deux administrateurs de la Société (voir la rubrique «Opérations entre apparentés» pour plus de détails).

Performance trimestrielle globale

Au cours du premier trimestre, la Société a encouru des dépenses d'exploration de 57 402 $ pour le projet Bloc J et 0 $ en frais d'exploration de métaux primaires liés au projet Haib, contre 65 265 $ en dépenses d'exploration marine et 10 554 $ en frais d'exploration de métaux primaires liés au projet Haib pour la période correspondante l'année dernière. La totalité du 57 402 $ investi en dépenses d'exploration marine fut investie sur le projet Bloc J et est composée de 56 056 $ (62 184 $ en 2008) en frais d'administration, géologues, frais de consultation, taxes et permis; et 1 346 $ (3 081 $ en 2007) en frais de déplacements.

Durant le premier trimestre de l'année fiscal 2009, la Société a encouru une augmentation de ses pertes nettes de 53 530 $ (ou 20 %), (329 108 $ contre 275 578 $), alors que les frais généraux ont diminué de 68 451 $ (ou 21 %) (264 153 $ contre 332 604 $).

La diminution des frais généraux de 68 451 $ (ou 21 %) par rapport à la période correspondante l'an dernier est attribuable au fait que les augmentations de : 11 186 $ des frais de relations publiques (33 233 $ versus 22 137 $) ont été totalement effacées par les réductions de : 28 373 $ en frais de voyage (1 595 $ versus 29 968 $) ; de 17 790 $ des charges relatives aux émissions d'options comptabilisées durant la période (s.v.p. vous référer à la section pertinente de la note 9 des états financiers) (0 $ contre 17 790 $) ; de 16 733 $ des frais de divulgation d'information aux actionnaires (7 695 $ versus 24 428 $) ; et de 14 692 $ des honoraires professionnels (104 733 $ contre 119 425 $).

Le 64 955 $ en autres dépenses de la Société se compose d'une perte sur change de 72 032 $, d'autres revenus de 6 248 $, et de revenus d'intérêt de 829 $.

La perte sur change de la Société résulte du fait que certains des actifs monétaires de la Société sont libellés en dollars namibiens et en dollars US, alors qu'un passif financier constitué des frais courus est libellé en dollars US. La perte sur change de 72 032 $, pour l'exercice représente une perte de change réalisée et potentiel de la Société dans le cours normal de ses opérations.

Situation de trésorerie

Tant et aussi longtemps que la Société sera au stade d'exploration et développement, la Société ne générera pas de liquidité par ses opérations. La capacité de la Société de satisfaire à ses obligations courantes et de poursuivre son développement est entièrement tributaire de la capacité de la direction d'obtenir les fonds suffisants dans le cadre de placements privés et autres programmes de financement faisant appel à l'émission d'actions.

Les États Financiers ne reflètent pas les ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires si la Société était dans l'impossibilité de sécuriser les injections de fonds permettant la continuation de ces activités. Ces ajustements peuvent être matériels.

Durant le premier trimestre, les besoins en fonds de roulement d'Afri-Can se sont chiffrés aux environs de 150 000 $. Les besoins de fonds de roulement d'Afri-Can pour l'exercice 2008 se chiffraient aux environs de 200 000 $ par trimestre, alors que pour le reste de l'exercice 2009, les besoins de fonds de roulement d'Afri-Can se chiffrent encore à environ 200 000 $ par trimestre. Ce montant ne comprend pas les salaires payables aux membres de la direction ni les honoraires devant être versés à d'autres initiés de la Société (voir la rubrique «Opérations entre apparentés» pour plus de détails).

Durant le premier trimestre, la Société a investi 57 402 $ pour financer ses activités d'explorations marine. La Société envisage que les fonds requis en 2009 pour financer ses activités d'exploration marine (sans tenir compte de l'entente avec IMDH) devraient être sensiblement 100 000 $ par trimestre. À la suite de l'entente d'option avec Teck Cominco sur le projet Haib, la Société ne prévoit pas que des investissements en capitaux seront nécessaires au développement de son projet de métaux de base.

Ressources financières

Au 30 novembre 2008, le fonds de roulement de la Société était déficitaire de 426 441 $ (versus un fonds de roulement déficitaire de 92 964 $ au 31 août 2008).

Le fonds de roulement de la Société au 30 novembre 2008 inclut aussi une somme à payer de 496 080 $ (425 800 $ au 31 août 2008) qui représente la valeur équivalente en dollars canadiens des charges reliées au programme d'exploration complété le 22 novembre 2006 par IMDH. En conformité avec les Principes Comptables Canadiens Généralement Acceptés, cette somme à payer représente la valeur en dollars canadiens de la meilleure estimation de la Direction quant à la somme à être facturée en vertue du tarif journalier location de navire en dollars américains avec IMDH.

Le paiement de toutes futures factures de IMDH est sujet aux termes de l'entente entre les parties, elles ne seront facturées que 30 jours après la complétion du programme complet, et vertue des termes de l'entente, il existe une probabilité que le paiement des factures ne demandera pas de déboursés des ressources financières de la Société (pour de plus amples détails, s.v.p. vous référer aux sections afférentes de la discussion aux états financiers et à la note 15 des états financiers, nommée Concessions marines).

Les actifs à court terme de la Société au 30 novembre 2008 comprennent les éléments suivants : 67 823 $ (300 398 $ au 31 août 2007) de trésorerie; 48 832 $ (51 313 $ au 31 août 2007) de sommes à recevoir et 35 850 $ (40 116 $ au 31 août 2007) de dépenses payées d'avance. Les passifs à court terme atteignaient 578 946 $ (484 791 $ au 31 août 2007). Ce passif à court terme comprend les éléments suivants : des comptes généraux à payer de 82 866 $ (58 991 $ au 31 août 2007), et des frais courus à payer de 496 080 $ (425 800 $ au 31 août 2007).

Pour corriger son fonds de roulement déficitaire, la Société devra conclure de nouveaux placements privés durant le second trimestre de l'année fiscale 2009.

Engagements financiers

La Société n'a pas d'engagements financiers en investissement de capitaux pour le prochain exercice.

Projet terrestre:

À la suite de la signature d'une entente d'option pour le projet de cuivre Haib en Namibie entre la Société, Deep South et Teck Cominco le 2 juillet 2008 et son approbation subséquente par le ministère des Mines et Énergies de la Namibie le 28 juillet 2008, la Société n'a aucune obligation financière reliée au projet de cuivre Haib, et ce pour les deux prochaines années, ou jusqu'à ce que Teck Cominco ait engagé des dépenses d'exploration totalisant 2 millions $ US.

Projet marin:

Les termes gouvernant l'entente entre Afri-Can et IMDH, incluant différentes options de paiements, ont été ratifiés par les actionnaires lors de l'assemblée Générale Annuelle tenue le 23 février 2006 (pour de plus amples détails, se référer à la note 14 des États Financiers, intitulée Engagements).

Il est important de mentionner que les coûts complets de la conversion du vaisseau "MV DP The Explorer" en un vaisseau dédié à l'échantillonnage marin sont à la seule charge d'IMDH, le propriétaire et opérateur du vaisseau. Quand il sera opérationnel sur la concession d'Afri-Can, le Bloc J en Namibie, le vaisseau "MV DP The Explorer", sous contrat pour la conduite d'un programme d'échantillonnage ayant pour but de délimiter des ressources diamantifères, le taux quotidien ne sera pas influencé par les délais encourus par IMDH lors de la conversion du vaisseau à Singapour.

En vertu des termes de l'entente avec IMDH, les engagements financiers de la société relatifs au Bloc J pour les périodes couvertes par le rapport de gestion sont :

- Une obligation minimum de paiement de 500 000 US $ durant l'année fiscale 2007. Ce montant inclut le paiement de 300 000 $ US que doit faire la Société au moment de la mobilisation, et un autre paiement approximatif de 200 000 US $ couvrant la consommation d'essence 30 jours après la facturation. Au 31 août 2007, le contracteur a reçu son paiement de 300 000 $ US pour les frais de mobilisation et une facture de 236 343 US $ (253 691 CDN $) couvrant les frais de consommation d'essence pour l'utilisation du vaisseau a été payée durant le dernier trimestre de 2007;

- Aucune obligation minimum de paiement à IMDH durant l'année fiscale 2008;

- Aucune obligation minimum de paiement à IMDH durant l'année fiscale 2009, mais la Société sera responsable de la consommation de carburant du vaisseau, et ce à la fin de chaque mois d'utilisation. La dépense en carburant pour le programme de délimitation des ressources est estimé à approximativement 350 000 US $.

À la fin du programme de délimitation des ressources, la balance due à IMDH est estimée à approximativement 1,8 million US $. Le montant exact dû à IMDH par la Société sera stipulé au plus tard 30 jours après la terminaison du programme d'échantillonnage, soit à la date où IMDH devra informer la Société du choix de son option de paiement.

Tel que déjà stipulé, le paiement de toutes factures à IMDH est sujet aux termes de l'entente entre les parties et en vertu des termes de l'entente, il existe une probabilité que le paiement de factures n' entraîne pas de déboursés affectant les ressources financières de la Société (pour plus amples détails, voir la note 14 des États Financiers, intitulée Engagements).

De plus, basé sur des événements historiques, il est possible que des diamants soit récupérés pendant le programme d'exploration. La vente de ces diamants, qui seront la propriété exclusive de la Société, pourrait générer suffisamment de revenus pour couvrir entièrement ou partiellement les coûts du programme d'échantillonnage.

La Société compte financer ses programmes d'exploration par les fonds recueillis soit par des placements privés, des exercices de bons de souscription et/ou options, soit par des partenariats stratégiques.

La prolongation et le changement de prix d'exercice de 14 582 775 bons de souscription en janvier 2009 donnent à la Corporation un accès potentiellement à une source de liquidité lorsque la valeur des actions de la Société sera supérieure à 0,15 $ par action.

Modifications aux conventions comptables incluant leur adoption initiale (Année fiscale 2008)

- Le 1er janvier 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, la Société a appliqué les recommandations du nouveau chapitre 1506, « Modifications comptables », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007, établit les critères de changement de méthodes comptables ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. De plus, la nouvelle norme exige la communication des nouvelles sources premières de PCGR publiées mais non encore entrées en vigueur ou non encore adoptées par la Société. La nouvelle norme n'a pas d'incidence sur les résultats financiers de la Société.

- Le 1er septembre 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, la Société a adopté les nouvelles recommandations des chapitres 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », 1530, « Résultat étendu », 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », et 3251, « Capitaux propres », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

- Les chapitres 3855 et 3861 traitent de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et des informations à fournir à l'égard des instruments financiers et des dérivés non financiers dans les états financiers. Les dispositions transitoires de ces chapitres exigent que la Société réévalue les actifs et les passifs financiers, le cas échéant, à l'ouverture de son exercice. Tout ajustement de la valeur comptable antérieure est comptabilisé comme ajustement du solde des bénéfices non répartis à l'ouverture de l'exercice d'adoption ou comme ajustement du solde d'ouverture d'un poste distinct du cumul des autres éléments du résultat étendu, le cas échéant. Les états financiers des exercices antérieurs ne sont pas retraités.

- Le chapitre 1530 traite des normes d'information et de la présentation du résultat étendu. Le chapitre 3251 traite des normes de présentation des capitaux propres et des variations des capitaux propres au cours de l'exercice. En vertu des dispositions transitoires de ces chapitres, les états financiers des exercices antérieurs de la Société ne sont pas retraités.

L'adoption de ces nouvelles recommandations a eu les effets suivants sur le classement et l'évaluation des instruments financiers de la Société, qui étaient antérieurement comptabilisés au coût:

- L'encaisse est classée comme actifs financiers détenus à des fins de transaction.

- Les sommes à recevoir sont classées comme prêts et créances. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses.

- Les comptes à payer, frais courus et les dus aux administrateurs sont classés comme autres passifs financiers. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond au montant comptabilisé initialement.

Ces modifications n'ont eu aucun effet sur les états financiers au 31 août 2008.

Modifications aux conventions comptables incluant leur adoption initiale (Année fiscale 2008)

- Le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital » , établit des normes relatives à l'information à fournir sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré afin de permettre aux utilisateurs de ces états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de gestion de son capital.

- Le chapitre 3862, « Instruments financiers - information à fournir » , décrit l'information à fournir par les entités relativement à l'importance des instruments financiers par rapport à la situation financière et la performance financière de l'entité ainsi que la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée et la façon dont l'entité gère ces risques. Le chapitre 3863, « Instruments financiers - présentation » , établit des normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers. Ces chapitres complètent les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des instruments financiers énoncé dans le chapitre 3855, « Instruments financiers - Évaluation et comptabilisation » et le chapitre 3865 « Couvertures » . Ils viennent remplacer les normes de présentation du chapitre 3861, « Instruments financiers - Information à fournir et présentation ».

- Le chapitre 1400, « Normes générales de présentation des états financiers » exige de la direction qu'elle évalue la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation sur une période minimum de 12 mois à compter de la date de clôture, sans toutefois s'y limiter.

Ces nouvelles normes comptables couvrent seulement les informations à fournir et n'ont pas d'incidence sur les résultats financiers de la Société.

Principales estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux Principes Comptables Généralement Reconnus au Canada nécessite que la direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui influencent les montants des éléments d'actif et de passif déclarés, les montants reliés de revenus et de dépenses, la valeur de réalisation des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés, l'évaluation des passifs environnementaux et la présentation du passif éventuel. Les résultats réels peuvent différer des montants estimés.

La note 3, afférente aux états financiers consolidés annuels pour l'exercice le 31 août 2008 et 2007, fournit un résumé détaillé de toutes les principales conventions comptables de la Société et des estimations comptables qui en sont tirées.

Les conventions suivantes sont considérées comme étant les principales conventions comptables car elles font appel à l'utilisation d'importantes estimations comptables :

1) Conversion de devises étrangères :

Les éléments d'actif et de passif monétaires de la Société canadienne et de la filiale de la Société considérée comme un établissement étranger intégré sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les éléments de l'état des résultats sont convertis aux taux de change moyens en vigueur durant l'exercice à l'exception de l'amortissement qui est converti au taux historique. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion sont imputés aux résultats de l'exercice.

2) Régime d'options d'achat d'actions :

Le 1 septembre 2002, la Société a adopté prospectivement les nouvelles normes pour les paiements à base d'actions (Chapitre 3870 du Manuel de l'ICCA, «Rémunérations et autres paiements à base d'actions»). Ce chapitre définit des normes de constatation, de mesure et d'information applicables aux rémunérations à base d'actions versées à des salariés ou à des non-salariés. En vertu de ces nouvelles normes, tous les paiements à base d'actions effectués à des salariés et à des non-salariés doivent être systématiquement constatés dans les états financiers de la Société. Ces normes établissent une méthode de constatation basée sur la juste valeur et encouragent les sociétés à adopter cette méthode de constatation pour leurs régimes de rémunération des employés à base d'actions. La Société utilise le modèle d'évaluation des options Black-Scholes en vue d'établir la valeur estimative des options attribuées. Le coût est constaté en tant qu'augmentation des charges salariales, des frais reportés ou des honoraires de même qu'à titre d'augmentation du surplus d'apport. Toute contrepartie versée par des salariés lors de l'exercice de ces options d'achat d'actions est portée au crédit du capital actions.

3) Gîtes miniers et frais d'exploration et de développement reportés :

Les coûts reliés à l'acquisition, à l'exploration et au développement de gîtes miniers sont capitalisés par propriété jusqu'au début de la production commerciale. S'il y a lieu, les revenus accessoires générés au cours de la période d'exploration et développement seront comptabilisés en diminution des coûts comptabilisés. Si des réserves de minerai économiquement profitables sont développées, les coûts capitalisés des gîtes miniers concernés sont virés aux immobilisations à titre d'actifs miniers et amortis selon la méthode des unités de production.

S'il est établi que les coûts capitalisés d'acquisition, d'exploration et de développement ne sont pas récupérables selon la durée de vie estimative de la propriété ou si le projet est abandonné ou subit des retards importants, celui-ci est dévalué à sa valeur de réalisation nette.

Le recouvrement des montants indiqués au titre des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés connexes dépend de la découverte de réserves économiquement rentables, de la confirmation des intérêts de la Société dans les titres miniers, de la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et de la production rentable future ou du produit de la cession de tels biens. Les montants inscrits pour les gîtes miniers et les frais d'exploration et de développement reportés ne représentant pas nécessairement la valeur présente ou future.

Radiation des frais d'exploration reportés

Conformément à sa politique, Afri-Can procède à l'examen de la valeur comptable de ses gîtes miniers et des dépenses connexes au cours du quatrième trimestre de chaque exercice ou lorsque des événements ou des circonstances particulières indiquent que la valeur aux livres de ces biens miniers peut dépasser leur valeur résiduelle. Une moins-value est comptabilisée lorsque la valeur aux livres de tels biens n'est pas recouvrable et dépasse leur juste valeur. Afin de pouvoir procéder à un tel examen, la direction se doit de

poser d'importantes hypothèses, lesquelles sont assujetties à divers risques et incertitudes qui pourraient par la suite influer sur la possibilité prévue de recouvrement de la valeur aux livres des gîtes miniers et dépenses afférentes.

Instrument financier

Les instruments financiers utilisés par la société sont constitués de l'encaisse, des sommes à recevoir, des comptes à payer, des frais courus et les dus aux administrateurs. L'encaisse, les sommes à recevoir et les comptes à payer sont les instruments financiers utilisés pour financier le fonds de roulement et les opérations corporatives de la société.

Au 30 novembre 2008, les liquidités de la Société étaient déposées dans un compte à intérêts auprès de la Banque HSBC du Canada.

L'encaisse est classée comme un actif financier détenu à des fins de transaction. Les sommes à recevoir sont classées comme prêts et créances. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement aux montants comptabilisés initialement moins toute provision pour créances douteuses. Les comptes à payer, frais courus et les dus aux administrateurs sont classés comme autres passifs financiers. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond au montant comptabilisé initialement.

La Société mène ses activités à l'échelle internationale et s'expose donc aux fluctuations de change monétaire. La Société n'a présentement pas recours à des instruments financiers pour limiter son exposition à ces fluctuations de change monétaire.

Information sur les actions en circulation

Durant la période, la Société n'a pas complété de placements privés, 300 000 actions émises en contrepartie du paiement d'une facture d'honoraires professionnels, aucune option n'a été exercée et aucun bon de souscription n'a été exercé.

Au 30 novembre 2008 Afri-Can comptait 146 667 644 (146 367 644 au 31 août 2008) actions émises et en circulation avec une valeur d'émission de 36 983 256 $ (ou de 0,25 $ par action de valeur d'émission), 14 884 808 bons de souscription (14 884 808 au 31 août 2008) et 7 735 746 options (7 735 746 au 31 août 2008) en circulation, le nombre d'actions après dilution s'établissant à 169 288 198.

Au 16 janvier 2009 Afri-Can comptait 146 667 644 (146 367 644 au 31 août 2008) actions émises et en circulation avec une valeur d'émission de 36 983 256 $ (ou de 0,25 $ par action de valeur d'émission), 14 824 808 bons de souscription (14 884 808 au 31 août 2008) et 7 735 746 options (7 735 746 au 31 août 2008) en circulation, le nombre d'actions après dilution s'établissant à 169 228 198.

Capital-actions

Le capital-actions autorisé de la Société consiste en un nombre illimité d'actions, dont 146 667 644 étaient en circulation à la date des présentes.

Opérations entre apparentés

La prestation de services juridiques et de services de secrétariat auprès de la Société est assurée par un des administrateurs d'Afri-Can. Pour l'exercice terminé, un montant de 15 000 $ (13 050 $ en 2008) d'honoraires juridiques a été comptabilisé en tant qu'honoraires professionnels dans les états consolidés des résultats et du déficit et un montant de 0 $ (0 $ en 2008) a été comptabilisé en tant que frais d'émission de capital-actions pour ce qui concerne des services juridiques et aux services de secrétariat rendus.

Des frais administratifs pour un montant de 32 497 $ (32 490 $ en 2008) ont été comptabilisés au poste des salaires, avantages sociaux et honoraires de gestion. Ces frais d'administration ont été facturés par une société contrôlée par un dirigeant et administrateur.

Durant la période, 6 248 $ de dépenses (10 332 $ en 2008) ont été récupérés d'une compagnie dirigée par des administrateurs de la Société.

Au cours de la période, un montant de 18 750 $ (18 750 $ en 2008) en honoraires au Président du conseil, a été comptabilisé en tant qu'honoraires versés à un administrateur dans le cadre de services de consultation rendus à Afri-Can.

De plus, un montant de 11 500 $ (0 $ en 2008) en jetons de présence a été comptabilisé en tant qu'honoraires versés à un administrateur dans le cadre de services de consultation rendus à Afri-Can.

Les opérations sont menées dans le cours normal des activités de la Société et sont établies en fonction de leur valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie convenue entre les parties visées. Les montants dus aux administrateurs ne portent pas intérêt et ne comportent pas de modalités précises de remboursement.

Le total de 381 408 $ dû aux administrateurs (368 985 $ au 31 août 2008) au 30 novembre 2008, se compose de salaires impayés et d'autres frais payables à deux membres de la direction qui sont également des administrateurs et à un autre administrateur de la Société.

Rapport de la direction sur le contrôle interne de l'information financière

Relativement aux ordonnances de dispense émises en novembre 2007 par chacune des autorités en valeurs mobilières à travers du Canada, le Chef de la direction et le Chef de la direction financière de la Société doivent produire une «Attestation de base relative à l'émetteur émergent» relativement à l'information financière présentée dans les documents annuels et intermédiaires y compris les Rapports de gestion.

En comparaison avec le certificat intitulé «Annexe 52-109A2 Attestation des documents annuels et intérimaires», l'«Attestation de base relative à l'émetteur émergent» comprend un «Avis au lecteur» qui déclare que le Chef de la direction et le Chef de la direction financière ne font aucune déclaration concernant l'établissement et le maintien de contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) et du contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF), au sens du Règlement 52-109.

FACTEURS DE RISQUE

La Société dépend fortement sur l'expertise technique et des affaires de son équipe technique et de sa direction et il y est peu probable que cette dépendance diminue dans le court terme.

Tous les gîtes miniers de la Société détenus en co-entreprise n'en sont qu'au stade d'exploration et n'ont pas de gisements économiques de minéraux connus. Des investissements importants sont nécessaires pour mener à terme les programmes d'exploration et de développement de réserves. En l'absence de flux de trésorerie généré par une exploitation minière, la Société dépend des marchés de capitaux pour financer ses activités d'exploration et de développement. Les conditions de marché et autres événements imprévisibles pourraient avoir un impact sur la capacité de la Société à lever les fonds requis à son développement.

Bien que la découverte de diamants puisse offrir un rendement substantiel, peu de propriétés d'exploration évolueront ultimement en une exploitation minière. Des dépenses importantes sont requises pour identifier, confirmer des réserves et construire des infrastructures minières. Il est impossible de confirmer si les programmes d'exploration courants de la Société vont ultimement résulter en une exploitation minière profitable.

Un certain nombre de facteurs détermine la viabilité économique d'un gîte diamantifère. Ceci inclut la taille du gîte, la quantité, la qualité et taille unitaire moyenne en carat des diamants; la proximité du gîte d'infrastructure existante, l'estimation des coûts de développement et des coûts d'opération; les coûts de financement et les flux monétaires du projet; les prix estimés et le marché du diamant et la nature compétitive de l'industrie. D'autres facteurs clés tel que règles gouvernementales incluant celles reliées aux taxes, royautés, utilisation de territoires, l'environnement et l'impact socio-économiques sur les communautés affectées, ont une influence importante.

De plus, même si la Société a pris toutes les mesures pour vérifier qu'elle détient des titres en bonne et due forme pour ses gîtes minéraux, il n'y a pas de garantie que les titres de la Société ne soient sujets à des ententes préalables non enregistrées ou à des entraves réglementaires. La conséquence de ces risques ne peut être mesurée avec précision. Toutefois, une combinaison de certains de ces risques peut avoir un impact sur le développement d'un gîte et peut réduire ou lui enlever sa viabilité économique.

La Société a l'intention de poursuivre l'exploration et le développement de ses propriétés, à la condition que les capitaux soient disponibles, et ce, à des conditions acceptables et en fonction de résultats d'exploration et de faisabilité favorables à de telles activités. La Société entend se financer à même ses ressources financières existantes ou par émission d'actions ou de titres connexes. Toutefois, aucune assurance ne peut être donnée quant à la réalisation de financements additionnels.

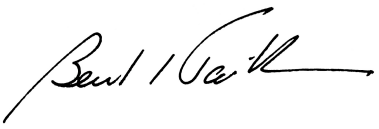

Bernard J. Tourillon MBA,
Vice-président exécutif et Chef des services financiers

Montréal, le 16 janvier 2009